

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 7

Objet : Cession parcelle collège (régularisation)

Date de convocation :

14 décembre 2023

Date d'affichage :

14 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 21 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire fait part de la sollicitation du Conseil Départemental de régulariser des cessions de parcelles où le collège Antonin Perbosc est construit. Une délibération avait été prise en 2006 mais aucun acte n'avait été engagé par la suite.

Aussi, Monsieur le Maire propose de prendre une nouvelle délibération pour acter cette cession à titre gracieux et régulariser la propriété des parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de céder les parcelles CE 441 (750m²), CE 584 (3099m²) et CE 581 (17m²) à titre gratuit au Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,
- DIT que la parcelle CE 441 est issue de la division de la parcelle CE 363 (réalisé le 24/01/1990)
- DIT que la parcelle CE 584 est issue de la division de la parcelle CE 444 (réalisé le 27/04/2015)
- DIT que la parcelle CE 581 est issue de la division de la parcelle CE 362 (réalisé le 27/04/2015)
- DIT que l'objet de cette cession est la régularisation de propriétaire de parcelles pour l'installation du collège Antonin Perbosc,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette cession,

AR Prefecture

082-218200871-20231221-DELIB7-DE
Reçu le 26/12/2023

- DEMANDE l'inscription dans l'acte l'autorisation de passage pour accéder à la au poste de refoulement pour l'assainissement et l'entretien des parcelles propriétés de la commune,
- DIT que les frais notariés sont à la charge du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,
- DIT que le notaire pour la commune de Lafrançaise est Maître Sandra POUGET à Lafrançaise.

- ADOPTÉE -

Le Maire,

Thierry DELBREIL